

L'AGESSS ACCUEILLE AVEC NUANCES L'ADOPTION DU PROJET DE LOI N° 15 SUR LA RÉFORME DU SYSTÈME DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Longueuil, le 9 décembre 2023 – L'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux (AGESSS) accueille avec nuances l'adoption du projet de loi n° 15 (PL15), *Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace*. Bien que celui-ci s'accompagne de gains objectifs pour les gestionnaires de proximité, de nombreuses préoccupations de l'AGESSS n'ont pas été entendues à sa satisfaction.

« L'AGESSS salue les efforts du gouvernement visant à améliorer l'efficacité du réseau de la santé et des services sociaux. Le PL15 est certainement un pas dans la bonne direction, notamment puisqu'il permettra le retour de davantage de gestionnaires sur le terrain — un enjeu qui nous préoccupait depuis les coupures massives de la précédente réforme. Autre gain notable, le rôle essentiel des gestionnaires de proximité dans la coordination des services du réseau sera désormais reconnu dans la Loi. Cependant, nous nous désolons que notre recommandation de créer un Conseil des gestionnaires de proximité soit restée lettre morte. Celle-ci visait principalement à assurer que les gestionnaires soient consultés tout au long de la transition devant mener à la création de l'agence Santé Québec afin que celle-ci se déroule sans écueil et en collaboration avec ceux qui, justement, mettront cette réforme en œuvre », affirme la présidente-directrice générale de l'AGESSS, Mme Danielle Girard.

C'est par ailleurs avec inquiétude que l'AGESSS a constaté que le projet de loi n'a pas été amendé afin de baliser les pouvoirs d'intervention directe du ministre dans la gestion quotidienne des établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Cette recommandation, [formulée lors du passage de l'AGESSS en commission parlementaire](#), visait à ce que les gestionnaires aient les coudées franches durant la mise en oeuvre de la réforme et pour faire leur travail au quotidien. L'AGESSS est toujours d'avis que le ministre et son ministère devraient se concentrer sur la détermination des orientations et non intervenir dans la gestion du réseau.

« Maintenant que le projet de loi a été adopté, malgré les réserves exprimées, l'AGESSS tient à réitérer son entière collaboration au ministre de la Santé, M. Christian Dubé, pour la mise en oeuvre de cette réforme. Nous signalons notre vif intérêt à faire partie du futur comité de transition. Nous estimons que la voix des gestionnaires de proximité — ceux qui assistent les familles, les usagers et les équipes sur le terrain — doit être entendue pour permettre un virage en douceur et assurant la qualité des services à la population. Nous demeurons un partenaire incontournable, avec l'expertise de plus de 8300 gestionnaires dévoués au sein du réseau de la santé et des services sociaux », ajoute Mme Girard.

À propos de l'AGESSS

L'AGESSS est active depuis plus de 50 ans et est la plus grande force de représentation des gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux. Avec plus de 8300 membres actifs dans le réseau et près de 1400 membres retraités, l'Association est reconnue, aux fins de relations de travail et des conditions d'exercice, comme représentante d'une majorité de gestionnaires et interlocutrice principale auprès du MSSS. Les gestionnaires exercent un rôle essentiel dans le système de santé, notamment en coordonnant l'ensemble des services et des soins.

- 30 -

Source :

Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux (AGESSS)
<https://www.agesss.qc.ca>